Publié le 9 mars 2010

UPFP : Les acteurs du funéraire public font front commun

Les deux grandes fédérations professionnelles du funéraire public ont fusionné le 1er janvier pour former l'Union du pôle funéraire public (UPFP). Avec plus de 70 membres adhérents représentant 500 communes, l'entité dispose d'une force de frappe nouvelle pour défendre les valeurs et les savoir-faire du secteur.

Onze ans après sa création, l'Union des professionnels du pôle funéraire public (UPPFP) a décidé de se rapprocher de la Fédération nationale des services funéraires publics (FNSFP) pour se battre sous la même bannière. Opérateurs funéraires (pompes funèbres et chambres funéraires), gestionnaires de crématoriums ou de cimetières, ce sont pas moins de 70 structures présentes sur quelque 500 communes de France qui se sont réunies le 1er janvier dernier pour créer l'Union du pôle funéraire public (UPFP).

Des Sem aux services intégrés des collectivités en passant par les régies autonomes ou à personnalité morale, les partenaires entendent par là promouvoir les valeurs de qualité, d'éthique et d'innovation qu'ils partagent. « C'est d'abord pour mieux faire valoir nos valeurs et renforcer notre visibilité auprès des pouvoirs publics que nous avons décidé de parler d'une seule et même voix », explique Corinne Loiodice, présidente de l'UPFP et directrice générale de la Sem PFI de Grenoble.

Dans la droite lignée de l'action de l'UPPFP, la nouvelle UPFP assurera un rôle de veille juridique pour informer ses adhérents des évolutions législatives et réglementaires les concernant. Côté représentation politique, un

comité d'élus se réunira au moins une fois par an pour prendre position sur les grands enjeux du secteur et jouer un rôle de « fer de lance auprès des institutions publiques locales ou nationales », selon Corinne Loiodice.

Enfin, alors que le funéraire est en constante évolution pour répondre aux contraintes réglementaires grandissantes et aux nouvelles attentes des familles, l'UPFP a vocation à devenir un vaste réseau d'échanges des expériences et des savoir-faire, porteur des valeurs du funéraire public. Une démarche qui se traduit d'ores et déjà par la mise en place de la filtration des rejets des crématoriums de Lille, Paris, et Strasbourg, ou les certifications qualité-environnement-santé/sécurité, ou de certification NF services funéraires initiées par Béziers, Grenoble, Montpellier et Paris. La charte de déontologie, signée par l'ensemble des membres de la nouvelle fédération, instaure par ailleurs des exigences communes en matière d'accompagnement des familles et d'éthique.

© 2025 www.lesepl.fr